

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/02/2017

*L'an deux mille dix-sept et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Présents : 26

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 4

Votants: 29

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Bernard ROUANET

**Représentés :** Roland BASCOUL par Marie-Aline EDO, Bernard BOSC par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Vincent GAUDY par Catherine REBOUL

**Présents non votants :** Luc GUIRAUD

**Excusés :** Julie GARCIN-SAUDO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

**Absents :**

### Objet: Procès-verbal du Comité Syndical du 3 février 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le TROIS Février à seize heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la Maison des Loisirs à Saint-Pons-de-Thomières. La séance d'aujourd'hui est consacrée à l'élection du Président et des membres du Bureau.

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge (art. L.5211-9 du CGCT).

**Présents :** J. ARCAS (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), JN. BADENAS (CdC Sud Hérault), G. BARO (CdC Les Avant-Monts), R. BASCOUL (CdC Grand Orb), JP. BARTHES (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), F. BOUTES (CdC Les Avant-Monts), JP. BERRAUD (CdC Minevois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), B. BOSC (CdC Sud Hérault), C. BOUSQUET (CdC Grand Orb), J. CABROL (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), Y. CASSILI (CdC Grand Orb), E. DAUZAT (CdC Sud Hérault), MA. EDO (CdC Grand Orb), JL. FALIP (Conseil départemental), D. GALTIER (CdC Les Avant-Monts), M. GIL (CdC Sud Hérault), L. GUIRAUD (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), Y. FRAISSE (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), N. ETIENNE (CdC Les Avant-Monts), J. GARCIN-SAUDO (Conseil départemental), K. MESQUIDA (Conseil départemental), A. MOULY (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), M. OLMOS (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), M. PASSIEUX (Conseil départemental), JC. PETIT (CdC Sud Hérault), MP. PONS (Conseil départemental), S. QUEROL (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), Y. ROBIN (CdC Grand Orb), L. SALLES (CdC Grand Orb), B. SALLETES (CdC Grand Orb), H. SOLA (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), R. SOUQUE (CdC Les Avant-Monts).

Représentés : B. VIDAL (CdC Les Avant-Monts) par R. SOUQUE et P. VIDAL (Conseil départemental) par MP. PONS.

Excusés : V. GAUDY (Conseil départemental), A. IMBERT (Conseil départemental), C. MORGO (Conseil départemental), P. POLARD (CdC Sud Hérault), C. REBOUL (Conseil départemental).

Secrétaire de séance : JC. PETIT (CdC Sud Hérault).

Assistaient également à la réunion : L. SALOUL (DGS CdC Minervois, Saint Ponais, Orb-Jaur), A. BOISARD (Pays HLV), A. GALIBERT (Pays HLV), S. HERPSON (Pays HLV), JP. MATEO (Pays HLV), C. ROGER (Pays HLV), M. PIMENTA (Pays HLV).

Le Président accueille les membres du Comité syndical et déclare la séance ouverte à 16 heures, le quorum étant atteint.

Examen des rapports présentés en Comité Syndical

**2017-03-02-01 Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 19 décembre 2016**, rapport présenté par le Président : le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

**2017-03-02-02 Election du Président** : M. Jean ARCAS, candidat unique, est élu à l'unanimité.

**2017-03-02-03 Election du bureau** : Mme Marie-Pierre PONS, M. Jean-Noël BADENAS, M. Norbert ETIENNE et Mme Marie-Aline EDO sont élus Vice-présidents à l'unanimité.

Le bureau étant composé de 15 membres soit : le Président, les quatre Vice-présidents, sept membres titulaires représentant les Communautés de Communes et trois membres titulaires représentant le Conseil départemental de l'Hérault.

Les sept membres élus à l'unanimité représentant les Communautés de communes sont : M. Yves FRAISSE, M. Francis BOUTES, Mme Elisabeth DAUZAT, M. Luc SALLES, Mme Martine OLMOS, M. Yvan CASSILI et M. Josian CABROL.

Les trois membres du Conseil départemental élus à l'unanimité sont : M. Kléber MESQUIDA, Mme Marie PASSIEUX et Mme Catherine REBOUL.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

